



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question au Gouvernement n° 4126

Texte de la question

PLAN SÉCURITÉ OUTRE-MER

M. le président. La parole est à Mme Chantal Berthelot, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Chantal Berthelot. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez présenté lundi dernier, avec Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer, un plan de lutte contre l'insécurité dans les territoires d'outre-mer. Ce plan est organisé autour de trois axes.

En Guyane, sa déclinaison implique nécessairement la construction d'un nouveau commissariat de police à Cayenne, la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire à Saint-Laurent du Maroni, et une lutte accrue contre le trafic de stupéfiants.

Parallèlement à ces mesures concrètes, j'insiste sur les autres formes de lutte contre les insécurités. Je m'adresse à ce sujet à M. le Premier ministre : il s'agit de l'éducation, la prévention et la lutte contre toutes les formes d'inégalité. Ces questions sont à mon sens aussi déterminantes – sinon plus – que la seule augmentation des moyens répressifs.

Il y va de notre responsabilité collective : nous devons nous interroger sur les tendances de fond qui structurent nos sociétés, en évitant de résumer nos territoires à leurs particularités folkloriques, pour faire face à leurs réalités, quelque désagréables à entendre qu'elles soient : analphabétisme, chômage, exclusion, inégalités – bref, une société à deux vitesses, sans égalité réelle, sans égalité républicaine.

Pour relever ces défis, le Président de la République s'est engagé, le 13 décembre 2013, devant les élus de Guyane, à mettre en place un pacte d'avenir pour la Guyane. Le 28 octobre 2015, monsieur le Premier ministre, vous décliniez, dans cet hémicycle, les axes prioritaires de ce pacte d'avenir, qui organisera de manière concrète l'action de l'État pour les quinze prochaines années, et guidera la Guyane vers le progrès social et économique.

Comme vous le précisez avec justesse, le progrès passe « par la lutte déterminée contre le chômage, contre la pauvreté, contre les inégalités et contre l'insécurité ». C'est vrai partout, mais encore plus en outre-mer, et en particulier en Guyane.

Monsieur le ministre de l'intérieur, pourriez-vous décliner les mesures de ce plan pour la sécurité en outre-mer ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, *ministre de l'intérieur*. Votre question, madame la députée, aborde beaucoup de sujets qui ne relèvent pas tous de la compétence du ministère de l'intérieur. Je me rendrai prochainement dans votre département, à la fin du mois de juillet : vous ne m'en voudrez donc pas de centrer ma réponse sur les grands axes du plan de lutte contre l'insécurité dans les territoires d'outre-mer, que j'ai présenté avant-hier avec la ministre des outre-mer.

Ce plan est très volontariste ; il vise à associer l'ensemble des administrations de l'État à la lutte contre l'insécurité et à la prévention de la délinquance, en leur donnant les moyens de le faire. Le premier axe consiste à donner aux forces de sécurité intérieure les moyens d'accomplir effectivement leurs missions. En 2016, 433 policiers et gendarmes seront affectés dans les territoires d'outre-mer ; cela représente un effort considérable par rapport à ce qui avait été fait jusqu'alors. La gendarmerie d'outre-mer bénéficiera notamment de 300 effectifs supplémentaires, dont 179 dès l'an prochain.

J'ai voulu cet effort, car l'on ne peut assurer la sécurité de départements où l'insécurité augmente depuis quinze ans si on ne donne pas aux forces de sécurité intérieure les moyens nécessaires pour cela. Nous augmenterons en outre les crédits hors titre 2, c'est-à-dire hors charges de personnel, afin qu'elles acquièrent des armes, des protections et des véhicules.

Deuxième axe : la mobilisation de l'ensemble des administrations concernées. En effet, si l'on ne mobilise pas à la fois le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, dirigé par Patrick Kanner, et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dirigé par Najat Vallaud-Belkacem, afin d'employer, en amont, la totalité des moyens de prévention, nous aurons des difficultés à atteindre nos objectifs.

Enfin, le troisième axe consiste en la mobilisation des collectivités territoriales, par la signature de conventions avec les polices municipales. Elles seront en outre associées au comité de lutte contre la délinquance.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4126

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2016](#)